

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE : POLE FORMATION	Christophe HOUBERT	Directeur Régional de la Formation	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
	Valérie BRAYELLE	Responsable d'activité	Délégation permanente
	David HOLLIN	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Nathalie BENTZ	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurélié GRONEK	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Fabienne CHEVAL	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Christine DETOURBE	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Stéphane DISSAUX	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente

GRAND HAINAUT Suite	Stéphane LIBERT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
	Laurent VANDERCRUYSEN	Responsable commercial	Délégation permanente
	Caroline VOUTERS	Responsable commerciale	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Thierry MAHAUT	Directeur du Pôle Comptabilité CCI	Délégation permanente
	Colette COOL	Comptable	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	Délégation permanente
	Nathalie MONSERGENT	Assistante spécialisée	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
	Anny-Claude TONNEAU	Responsable administrative	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL- LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- **Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation**
- **Toutes conventions de stage**
- **Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES**
- **Toutes demandes d'agrément de titres professionnels**
- **Tout document lié à la rémunération de stagiaires**
- **Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCA, le rectorat et la DIRRECTE**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Stéphane LIBERT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente
	Xavier DELCROIX	Directeur CFA	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Hors cadre des activités des centres de formation :

- **Toute convention relative à l'organisation de périodes d'observation en milieu professionnel**
- **Toute convention de « mini-stage »**

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE	Philippe DIERICK	Responsable Direction Apprentissage	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tous contrats de vacances,
- Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	Délégation permanente
	Valérie JOANNES	Contrôleur de Gestion	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 6

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurore VINCENT	Responsable Programme	Délégation permanente
	Marie-Thérèse PORTIER	Responsable Programme	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Jean-Michel DEFRANCE	Responsable Programme	Délégation permanente

GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 7

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI /services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT

<u>CCI / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
ARTOIS : SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Co-Directeur SIADEP et Directeur des Formations Entreprises	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Co-Directrice SIADEP et Directrice Emploi Formation & Alternance	Délégation permanente
GRAND HAINAUT : TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : CEPRECO	Sandrine DUCLOS	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE : EGC	Lorraine LYON	Directrice	Délégation permanente
AISNE	Sylvie HENRION	Directrice Exécutif	Délégation permanente
	Lucie RICHARD	Directrice formation	Délégation permanente
OISE	Laurent DELAVENNE	Directeur exécutif	Délégation permanente

Article 8

La présente délégation s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 16 janvier 2020



Le Président
Philippe HOURDAIN